

MÉTIERS DE LA SANTÉ

Infirmier anesthésiste
diplômé d'État

CONCOURS

2^e
édition
augmentée

- MÉTHODOLOGIE
- RAISONNEMENT CLINIQUE
- PRÉPARATION RENFORCÉE DES ORAUX
- ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
- ÉPREUVE D'ADMISSION
- SUJETS INÉDITS CORRIGÉS ET COMMENTÉS

Écrit
et oral

Marion Lenoir

Agnès Saint-Sulpice

**L'essentiel
pour réussir!**



ITALIER
et Fouchier

IADE

LE CONCOURS

Infirmier anesthésiste

diplômé d'État

- + Conseils méthodologiques
- + Méthodologie épreuve écrite et orale
- + Méthodologie de la question rédactionnelle pas à pas
- + Éléments fondamentaux à réviser
- + Questions d'entraînements
- + Sujets inédits corrigés

Marion Lenoir

Cadre de santé, infirmière anesthésiste.

Formatrice, École Régionale d'Infirmiers Anesthésistes de Poissy/Saint-Germain-en-Laye.

Agnès Saint-Sulpice

Cadre de santé, infirmière anesthésiste.

Formatrice, École Régionale d'Infirmiers Anesthésistes de Poissy/Saint-Germain-en-Laye.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du Droit de copie (20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique que ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

© Foucher, une marque des Éditions Hatier - Paris 2022

Introduction	5
--------------------	---

PARTIE 1

La préparation au concours

Fiche 1	Déroulement des épreuves	9
Fiche 2	Inscription au concours	13
Fiche 3	Le contenu de la formation et le métier d'infirmier anesthésiste.....	15
Fiche 4	Les révisions	19

PARTIE 2

Méthodologie des épreuves

Fiche 5	Épreuve d'admissibilité : le concours écrit.....	27
Fiche 6	Épreuve d'admissibilité : La question rédactionnelle.....	31
Fiche 7	Épreuve d'admission : l'épreuve orale	41

PARTIE 3

Éléments fondamentaux et questions d'entraînement

Fiche 8	Biologie	53
Fiche 9	Le système respiratoire.....	63
Fiche 10	Le système cardiovasculaire	71
Fiche 11	Le système neurologique	79
Fiche 12	La fonction rénale, l'équilibre acido-basique	91
Fiche 13	La fonction endocrine	101
Fiche 14	La fonction locomotrice, les processus traumatiques.....	107
Fiche 15	Calculs de dose	115
Fiche 16	Pharmacologie	123
Fiche 17	La fonction digestive, les viscères génito-urinaires.....	131
Fiche 18	Législation.....	139
Fiche 19	Infectiologie, hygiène, les voies d'abords.....	143
Fiche 20	Transfusion, hémovigilance	151

PARTIE 4

Concours blancs : sujets inédits

Fiche 21	Sujets d'admissibilité	159
Fiche 22	Sujets d'admission	181
Fiche 23	Corrigés	185

PARTIE 5

Annexes

Annexe 1	Référentiel de Formation IADE.....	211
Annexe 2	Liste des UE et référentiel de compétences.....	226
Annexe 3	Pré-requis au concours d'entrée en école IADE	229
Annexe 4	Exemple de planning de révisions.....	233
Annexe 5	Modèle de CV	235
Annexe 6	Modèle de lettre de motivation	236
Annexe 7	Tableau d'équivalence des connecteurs logiques selon le type de relation.....	237
Bibliographie		239

Introduction

Cadres de santé IADE et formatrices en école d'infirmiers anesthésistes, nous préparons les infirmiers au concours d'entrée et organisons les épreuves du concours depuis plusieurs années.

Fortes de notre expérience, afin de répondre aux besoins et attentes des candidats, nous avons souhaité apporter :

- une aide méthodologique indispensable pour optimiser votre réussite,
- des rappels des notions essentielles à connaître,
- de nombreuses questions d'entraînement corrigées pour cibler les connaissances attendues et vous tester,
- des épreuves complètes de concours corrigées :
 - **des épreuves d'admissibilité** à réaliser en deux heures,
 - **des épreuves d'admission.**

Suivez nos conseils pour bien vous préparer au concours d'entrée en école d'IADE, apprenez les révisions essentielles, entraînez-vous, appliquez la méthodologie utile lors des épreuves de sélection écrites et orales.

À vos marques, prêts... partez pour réussir !

Marion Lenoir

Agnès Saint-Sulpice

Partie 1

La préparation au concours

partie 1

FICHES

- Fiche 1** Déroulement des épreuves
- Fiche 2** Inscription au concours
- Fiche 3** Le contenu de la formation et le métier d'infirmier anesthésiste
- Fiche 4** Les révisions

Déroulement des épreuves

Réussir les épreuves nécessite de se projeter et de s'organiser. Il faut également connaître les attendus des différentes écoles, et le contenu des études.

L'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012¹ relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste précise les conditions générales d'admission dans les écoles d'infirmiers anesthésistes.

Composition du jury

Le jury des épreuves d'admission comprend :

- le directeur de l'école,
- le directeur scientifique de l'école,
- le responsable pédagogique,
- un ou plusieurs cadres infirmiers anesthésistes formateurs permanents à l'école,
- un ou plusieurs cadres infirmiers anesthésistes ou un ou plusieurs infirmiers anesthésistes participant à l'apprentissage clinique,
- un ou plusieurs médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation participant à l'enseignement, désignés par le directeur scientifique.

1 CANDIDAT RELEVANT DE L'ARTICLE 6

Ce concours est réservé aux **titulaires d'un diplôme d'État Infirmier** ou d'une autorisation d'exercice² de la profession d'infirmier délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Le candidat doit justifier, en plus, de **deux années minimum d'exercice temps plein** de la profession d'infirmier au 1^{er} janvier de l'année du concours.

L'expérience professionnelle est un atout. Ceux qui exercent dans des services de soins intensifs (soins intensifs réanimation, urgences, service mobile d'urgence et de réanimation – SMUR – salle de surveillance post interventionnelle) auront plus de facilité à mobiliser leur expérience au travers des questions orales et écrites.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026230199/>

2. L'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste. Art.6 « ...être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique... ».

Néanmoins, rien n'est précisé dans l'arrêté de formation quant au lieu d'exercice et chaque parcours peut être retenu et considéré comme un atout pour exercer la profession.

Une fois l'inscription réalisée et les frais d'inscription acquittés, la sélection comporte **deux épreuves** :

- une **épreuve écrite d'admissibilité** de deux heures qui permet d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'État d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles,

L'épreuve écrite se compose d'une série de questions types question à choix multiples (QCM), questions à réponse ouverte et courte (QROC), et enfin une question rédactionnelle qui vise spécifiquement à évaluer vos qualités rédactionnelles. Il est nécessaire d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 pour être admissible.

- une **épreuve orale d'admission** qui permet au jury d'apprécier les capacités du candidat :

- à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins,
- à analyser ses compétences développées au cours de son expérience professionnelle,
- à exposer son projet professionnel,
- à suivre la formation.

Cette épreuve consiste en un exposé/discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats. Une note au moins égale à la moyenne est exigée. L'épreuve consiste à l'étude d'un cas clinique que vous devez présenter, puis à la présentation de votre projet professionnel. L'arrêté de formation ne précise pas la durée de cette épreuve, ni le temps de préparation. En général, le temps de préparation est de 10 à 20 minutes suivi de 20 à 30 minutes d'exposé, discussion avec le jury. Il sera judicieux de se renseigner auprès de l'école où vous souhaitez passer le concours pour vous préparer au mieux.

Les candidats admis seront ceux ayant eu une note supérieure ou égale à la moyenne, et les mieux classés dans la limite des places disponibles.

Une liste complémentaire peut être établie. Les candidats inscrits sur cette liste doivent justifier d'un total de points obtenus aux deux épreuves égal ou supérieur à la moyenne. Les candidats admis sur listes complémentaires attendront les désistements des candidats admis sur liste principale.

2 CANDIDAT RELEVANT DE L'ARTICLE 15

Le concours est aussi ouvert³ aux :

- titulaires d'un diplôme d'État de sage-femme,
- étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales,

3. Article 15, arrêté de formation du 23 juillet 2012.